



COMMUNIQUE N°010/2023

ADDITIF N°003/ADM/FR/2023

RELATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/FR/CIPM/2023 DU 23 JUIN 2023 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AU FONDS ROUTIER - EXERCICE 2023

- Lot 1 : Assurance automobile
- Lot 2 : Assurances individuelle accidents, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité civile chef d'entreprise

« EN PROCÉDURE D'URGENCE »

Dans le cadre de l'Appel d'offres susmentionné, l'Administrateur du Fonds routier informe les différents soumissionnaires que certaines dispositions du Dossier d'appel d'offres sont modifiées ainsi qu'il suit :

Pièces n°1 : Avis d'appel d'offres (AAO)

AU LIEU DE :

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres national est réservée aux compagnies d'assurance de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

NB : Conformément à l'article 151(8) du code des marchés en vigueur au Cameroun, la gestion des polices d'assurance relatives au présent appel d'offres national ouvert sera assurée par le cabinet de courtage ASCOMA CAMEROUN- BP 447 Yaoundé, Tél : 222 21 51 80 dont la rémunération sera effectuée par les assureurs attributaires conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-21, au plus tard le 25/07/2023 à 10 heures locale et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/FR/CIPM/2023 DU 23/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AU FONDS ROUTIER (Lot 1 : Assurance Automobile ; Lot 2 : Assurances individuelle accidents, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité civile chef d'entreprise) EXERCICE 2023 « EN PROCEDURE D'URGENCE »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le 25/07/2023 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds routier sis à l'immeuble SNI 13^{ème} étage porte 13-06.

QY

LIRE :

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres national est réservée aux compagnies d'assurance de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les États membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA) et agréées par le Ministère en charge des Finances.

NB : Conformément à l'article 151(8) du code des marchés en vigueur au Cameroun, la gestion des polices d'assurance relatives au présent appel d'offres national ouvert sera assurée par le cabinet de courtage JAAM INSURANCE BROKER - BP: 35515 Yaoundé, Tel: 694 880 749 / 655 940 445 /222 202 705 dont la rémunération sera effectuée par les assureurs attributaires conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tel devra parvenir au bureau du courrier porte 12-21, au plus tard le 04/08/2023 à 10 heures locale et devra porter la mention : APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/FR/CIPM/2023 DU 23/06/2023 POUR LA FOURNITURE DES PRESTATIONS D'ASSURANCE AU FONDS ROUTIER (Lot 1 : Assurance Automobile ; Lot 2 : Assurances individuelle accidents, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité civile chef d'entreprise) EXERCICE 2023 « EN PROCEDURE D'URGENCE »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres (administratives, techniques et financières) se fera en un temps. L'ouverture des offres aura lieu le 04/08/2023 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds routier sis à l'immeuble SNI 13^{ème} étage porte 13-06.

Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)

AU LIEU DE :

3.1	<p>iii. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : Préciser les noms et adresses des Réassureurs.</p> <p>Conformément à l'article 151(8) du code des marchés en vigueur au Cameroun, la gestion des polices d'assurance relatives au présent appel d'offres national ouvert sera assurée par le cabinet de courtage ASCOMA CAMEROUN- BP 447 Yaoundé, Tél : 222 21 51 80 dont la rémunération sera effectuée par les assureurs attributaires conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.</p>
4.4	<p>En cas de soumission pour plusieurs lots, le soumissionnaire devra présenter son offre financière en des documents distincts pour chaque lot.</p> <p>Le dossier administratif, les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard, le 25/07/2023 à 10 heures au Fonds routier – Immeuble SNI – 12^{ème} étage – Porte 12-21 (COURRIER) - Téléphone (237) 222 224 752</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps, soit l'ouverture des offres administratives, techniques et financières. Toutes les offres financières seront lues en séance d'ouverture.</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 25/07/2023 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds routier sis à l'immeuble SNI 13^{ème} étage porte 13-06.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.</p>

LIRE :

3.1	<p>iii. Autres renseignements à fournir dans la proposition technique : Préciser les noms et adresses des Réassureurs.</p> <p>Conformément à l'article 151(8) du code des marchés en vigueur au Cameroun, la gestion des polices d'assurance relatives au présent appel d'offres national ouvert sera assurée le cabinet de courtage JAAM INSURANCE BROKER - BP: 35515 Yaoundé, Tel: 694 880 749 / 655 940 445 /222 202 705 dont la rémunération sera effectuée par les assureurs attributaires conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.</p>
4.4	<p>En cas de soumission pour plusieurs lots, le soumissionnaire devra présenter son offre financière en des documents distincts pour chaque lot.</p> <p>Le dossier administratif, les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard, le 04/08/2023 à 10 heures au Fonds routier – Immeuble SNI – 12^{ème} étage – Porte 12-21 (COURRIER) - Téléphone (237) 222 224 752</p> <p>L'ouverture des offres se fera en un temps, soit l'ouverture des offres administratives, techniques et financières. Toutes les offres financières seront lues en séance d'ouverture.</p> <p>L'ouverture des offres aura lieu le 04/08/2023 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés du Fonds routier, dans la salle de conférences du Fonds routier sis à l'immeuble SNI 13^{ème} étage porte 13-06.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.</p>

Pièce n°4 : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) Lot 1 : Assurance Automobile et Lot 2 : Assurances individuelle accidents, global dommages, tous risques informatiques et responsabilité civile chef d'entreprise

AU LIEU DE :

3.1 Définitions générales

- l'Autorité contractante est l'Administrateur du Fonds routier. Il passe la lettre commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et à la transmission des copies à l'organisme chargé de régulation et au Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics.
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité et de la conformité de la réalisation de la prestation est : le Ministre chargé des marchés Publics.
- Le Maître d'Ouvrage est l'Administrateur du Fonds routier. Il représente l'Administration souscriptrice de la police d'assurance ;
- le Chef de Service du Marché est le Chef de Division Administration et Finances. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- l'Ingénieur du Marché est l'Assistant administratif et personnel N°1. Il est responsable du suivi technique de la lettre commande. Il rend compte au Chef de Service du marché ;
- Le Maître d'œuvre est le courtier ASCOMA CAMEROUN. Il est responsable de la gestion des assurances, de la communication et du suivi régulier de toutes les polices ;
- L'Assureur est

32.2 Suivi des prestations :



Le suivi des prestations est assuré par le courtier qui produit un rapport mensuel validé par l'ingénieur du marché et le Chef de service du marché.

Le Courtier ASCOMA fait tenir des rapports trimestriels de suivi à la Commission de Suivi et de Recette Technique avec copies à l'Autorité Contractante et au Maître d'Ouvrage.

LIRE

Article 3 : Définitions et attributions

3.1 Définitions générales

- l'Autorité contractante est l'Administrateur du Fonds routier. Il passe la lettre commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et à la transmission des copies à l'organisme chargé de régulation et au Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics.
- L'autorité en charge du contrôle de l'effectivité et de la conformité de la réalisation de la prestation est : le Ministre chargé des marchés Publics.
- Le Maître d'Ouvrage est l'Administrateur du Fonds routier. Il représente l'Administration souscriptrice de la police d'assurance ;
- le Chef de Service du Marché est le Chef de Division Administration et Finances. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- l'Ingénieur du Marché est l'Assistant administratif et personnel N°1. Il est responsable du suivi technique de la lettre commande. Il rend compte au Chef de Service du marché ;
- Le Maître d'œuvre est le courtier JAAM INSURANCE BROKER. Il est responsable de la gestion des assurances, de la communication et du suivi régulier de toutes les polices ;
- L'Assureur est

32.3 Suivi des prestations :

Le suivi des prestations est assuré par le courtier qui produit un rapport mensuel validé par l'ingénieur du marché et le Chef de service du marché.

Le Courtier JAAM INSURANCE BROKER fait tenir des rapports trimestriels de suivi à la Commission de Suivi et de Recette Technique avec copies à l'Autorité Contractante et au Maître d'Ouvrage.

Yaoundé, 10 JUIL 2009

